AMBASSADEUR DE FRANCE EN TURQUIE

AU XVII° SIÈCLE

PHILIPPE DE HARLAY, COMTE DE CÉSY

(1580 ou 1581 a 1652)

PAR

PIERRE FLAMENT

Licencié ès Lettres

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE DE HARLAY. — LA BRANCHE DE CÉSY. DÉPART DE M. DE CÉSY

Le premier Harlay dont on ait une trace précise est Gauthier de Harlay qui vivait en 1401.

A partir de Louis de Harlay, époux de Germaine Cœur, la famille se divise en trois branches. — La plus ancienne mention que nous ayons de Philippe de Césy se trouve dans L'Estoile, en l'année 1603. — Le 5 octobre 1604, il épouse Jacqueline de Breuil; le mariage est déclaré nul en 1607, après le 20 septembre. — Le 8 janvier 1610, il épouse Marie de Béthune-Congy. — En 1618, il est choisi pour succéder à son cousin, Achille de Harlay-Sancy, comme ambassadeur en Turquie. — Il quitte la cour en septembre 1619 et arrive à Péra dans la première semaine de décembre.

CHAPITRE II

M. DE CÉSY A CONSTANTINOPLE. — RAPPORTS AVEC LA PORTE ET LES AUTRES AMBASSADEURS

L'Orient ne séduit pas M. de Césy. — Il trouve l'hôtel de l'ambassade dans un complet délabrement. Il a, dès 1622, le spectacle sanglant d'une révolution à Constantinople (meurtre d'Osman; l'année suivante, avènement de Mourad). — Les mœurs étranges de Constantinople étonnent notre ambassadeur.

Les relations qu'il a avec les vizirs et avec le Grand-Seigneur sont rendues difficiles par l'instabilité du Gouvernement turc, par la fréquence des cadeaux qu'il faut donner et par la difficulté avec laquelle on aborde Sa Hautesse.

Les rapports de M. de Césy avec les ambassadeurs des autres puissances sont rendus pénibles par l'hostilité du baile de Venise et de l'ambassadeur d'Angleterre.

CHAPITRE III

M. DE CÉSY A CONSTANTINOPLE (SUITE).
SA CORRESPONDANCE

Ses dépèches ordinaires, bi-mensuelles, sont envoyées par l'« ordinaire »; mais les Vénitiens qui, seuls, transportent les courriers, les retardent ou les suppriment; violentes plaintes de M. de Césy.

Outre la correspondance officielle, M. de Césy est en rapport avec de nombreux amis de France: le Père Joseph, le maréchal de Schomberg, Philippe de Béthune, Roger de Bellegarde, etc.

Ses relations avec Malte sont fréquentes.

CHAPITRE IV

M. DE CÉSY A CONSTANTINOPLE (SUITE). — SA VIE, SES DANGERS, SES DISTRACTIONS

Il est exposé à mille dangers d'avanie, de mort, de maladic. La peste règne à Constantinople pendant la moitié de l'année; sa santé et celle de M^{me} de Césy s'affaiblissent. Ils se consolent en prenant soin de leur fils et en surveillant, de loin, l'éducation de leurs autres enfants.

Les dépenses de M. de Césy ne sont pas exagérées. Sa maison, ses domestiques.

Fêtes et réjouissances qui lui sont imposées : à propos de la prise de la Rochelle (1629), et de la naissance du Dauphin (1638). En dehors de ces distractions, il n'en a pas d'autres. M^{me} de Césy mène une vie retirée.

Malgré cela, leur situation financière s'aggrave rapidement; les appointements qu'il doit recevoir du roi lui sont très irrégulièrement payés; il en est de même de la pension que la ville de Marseille doit, par contrat, lui servir annuellement. C'est bientôt la misère la plus complète.

Au milieu de ces déboires, M. de Césy n'a qu'une compensation : le 1^{er} avril 1628, une de ses terres est érigée en comté.

CHAPITRE V

AFFAIRES RELIGIEUSES. - LIEUX-SAINTS

Le zèle que M. de Césy apporte aux questions religieuses est un des principaux traits de son caractère. Dès 1620, il a à s'opposer aux empiétements des Arménieus à Jérusalem; il obtient, en 1621, de rétablir entièrement les religieux latins. En 1622, il réussit à installer à Jérusalem le premier consul français. — En 1634, les Grecs chassent des Lieux-Saints les Cordeliers Observantins; en 1636, M. de Césy obtient un commandement du Grand-Seigneur contre les Grecs. — En 1637, nouvelle attaque des Grecs, qui s'emparent des clefs des Lieux-Saints. Cette fois, M. de Césy n'a pas le temps de déjouer leurs manœuvres, et il part, en en laissant le soin à son successeur. M. de Césy soutient les efforts de Rome en vue d'une union des Églises grecque et latine.

CHAPITRE VI

AFFAIRES RELIGIEUSES (SUITE). — M. DE CÉSY ET LE PATRIARCHE CYRILLE

Hostilité du patriarche Cyrille Lucar (qui occupait le siège depuis 1621) contre l'Église latine. Sur les désirs du roi et de la Congrégation de la Propagande, M. de Césy, en 1623, obtient la déchéance de Cyrille, dont les tendances calvinistes s'affirmaient de plus en plus. -Appuyé par les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre, Cyrille, au mois de septembre, recouvre sa place. Les nouveaux efforts de M. de Césy ne sont pas secondés efficacement par la Propagande, qui n'envoie pas d'argent; en 1625, arrive, de Rome, un envoyé de cette Congrégation; en 1626, en arrive un autre. Ils ont mission de miner l'influence de Cyrille, mais M. de Césy se plaint de leur maladresse ; il préfère agir seul. - L'imprimerie établie par Cyrille à Constantinople est confisquée par le Caymacam, sur les instances de notre ambassadeur. — Chute de Cyrille en 1629; dès 1630, il est à nouveau en place. — En 1638, M. de Césy cause sa chute définitive : Cyrille est arrêté et tué.

CHAPITRE VII

AFFAIRES RELIGIEUSES (SUITE). - LES MISSIONS

Jésuites. — M. de Césy les défend contre l'hostilité des ambassadeurs anglais et hollandais. En 1628, le Caymacam, gagné par ces derniers, les emprisonne et veut les faire exiler à Chio; en juillet 1628, M. de Césy obtient que d'autres Jésuites viendront les remplacer. — Dépenses qu'il dut faire à cette occasion.

Capucins. — M. de Césy leur est particulièrement dévoué. Il installe à Constantinople la première mission de Capucins, au mois de juillet 1626; il leur obtient l'église Saint-Georges de Galata. Dès 1629, il négocie pour eux l'achat d'une maison près de l'église et appartenant à Stefano Peron : les difficultés qui marquèrent cette négociation ne furent terminées qu'en 1639. — M. de Césy favorise l'extension des Capucins à Naxie, à Smyrne, à Scio, à Alep, à Beyrouth, etc.

Autres Missions. — Les Cordeliers : M. de Césy les protège aux Lieux-Saints, les envoie en Moldavie. — Il favorise les Dominicains dans leurs missions d'Arménie, de Tauride, de Tartarie; les Carmes déchaussés, dans celles de Constantinople et de Bassora; les Théatins, dans celle de Géorgie.

CHAPITRE VIII

LES DETTES DE M. DE CÉSY, JUSQU'A L'ARRIVÉE DE M. DE MARCHEVILLE

Genèse de l'affaire des dettes : M. de Césy, ne recevant pas ses appointements, doit emprunter pour couvrir les dépenses qu'il a faites à l'occasion du renvoi de Bédic, fermier de la douane d'Alep, qui pressurait le commerce ; le successeur de Bédic, Cohen, doit lui-même s'endetter pour se maintenir, et M. de Césy le cautionne. — Les marchands d'Alep se refusent à venir en aide à l'ambassadeur, et se plaignent aux Marseillais. - Le roi envoie M. de la Picardière comme juge du débat (avril 1624); celui-ci fait une enquête favorable à M. de Césy, et revient en France (1625). - En 1626, le roi choisit M. de Marcheville pour succéder à M. de Césy, mais avant de l'envoyer, il veut que l'affaire de son prédécesseur soit terminée. — Les embarras de M. de Césy s'accroissent: incident créé par le voyage de M. Deshayes de Courmenin (février 1626-1627). — Le 26 juillet 1628, un arrêt du Conseil établit un droit de 3º/o dans les Échelles du Levant, afin de payer les dettes contractées par M. de Césy ; cet arrêt ne visait malheureusement que les dettes contractées « pour le bien du commerce », et non celles qu'il avait dù faire pour sa vie journalière, ne recevant aucun appointement. — En 1629, M. de la Picardière a charge de retourner en Levant pour faire exécuter l'arrêt.

CHAPITRE IX

RÔLE DE M. DE MARCHEVILLE DANS L'AFFAIRE DES DETTES DE M. DE CÉSY

M. de Marcheville arrive à Constantinople le 26 septembre 1631, avec mission de dégager M. de Césy, et de le remplacer comme ambassadeur. — Mais il cherche avant tout à plaire aux Marseillais. — Ceux-ci obtiennent que le droit de 3 % soit dorénavant levé à Marseille (novembre 1631). — Le 11 octobre 1632, un arrêt du Conseil les condamne à payer les dettes de M. de Césy, moyennant la jouissance de ce droit. — En avril 1633, arrivent les députés de Marseille chargés de vérifier les comptes de l'ambassadeur. — Le 8 janvier 1634, MM. de Marcheville et de la Picardière arrêtent à 56,000 piastres

le compte particulier de M. de Césy comme créancier de l'affaire d'Alep; les sommes dues aux autres créanciers furent arrêtées à 310,000 piastres. — Les députés de Marseille sont mécontents du jugement; le Caymacam les jette en prison.

CHAPITRE X

CONDUITE DE M. DE MARCHEVILLE A LA PORTE.
IL QUITTE LA TURQUIE (1634)

La conduite bizarre de M. de Marcheville à la Porte lui attire l'hostilité des Turcs. - M. de Césy s'efforce de calmer sa violence, mais ses conseils ne sont pas suivis. — Il prend peu à peu une autorité bien supérieure à celle de Marcheville, bien qu'il ne soit plus ambassadeur; sa maison est seule respectée, de toutes celles des autres ambassadeurs, lorsqu'en 1634, la conduite aventureuse de M. de Marcheville est cause de nombreuses perquisitions. - La haine entre les deux ambassadeurs s'accentue de jour en jour. - Enfin, une attaque à main armée que font les gens de Marcheville contre la maison de Césy, jointe aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts, nécessite le renvoi de ce singulier ambassadeur, qui, sur l'ordre du Grand-Seigneur, s'embarque dans la nuit du 2 au 3 mai 1634. — M. de Césy se charge à nouveau de l'ambassade, sans cependant reprendre le titre d'ambassadeur.

CHAPITRE XI

LES DETTES DE M. DE CÉSY APRÈS LE DÉPART DE MARCHEVILLE:

— ARRIVÉE DE M. DE LA HAYE COMME AMBASSADEUR.

— DÉPART DE M. DE CÉSY.

M. de Césy obtient l'élargissement de deux députés de Marseille. — On se préoccupe en France de lui chercher

un successeur: il est successivement question de M. de la Saludie et de M. de Thou. — Sur la nécessité exposée par M. de Césy de satisfaire les créanciers sur le pied d'au moins 300,000 piastres, arrêt est rendu le 14 octobre 1637, d'après lequel on accorde à Gaspard Guilhermier, le droit de 3 % pendant 13 ans, à charge à lui de faire parvenir 300,000 piastres à Constantinople. — Le choix du roi se porte, pour remplacer M. de Césy, sur M. de la Haye-Vantelet (1639); le nouvel ambassadeur arrive à Constantinople au mois d'octobre. — En 1640, on commence à payer les créanciers. — Afin de hâter le départ de M. de Césy, M. de la Haye prend sur lui les dettes particulières de son collègue, et lui prête, en outre, 15,062 piastres pour son voyage. - Les Anglais sont les derniers créanciers qui recurent satisfaction : en 1656, un arrêt du Conseil rétablit pour dix années le droit de 3 % qui avait été aboli, afin de les rembourser entièrement.

CHAPITRE XII

RETOUR DE M. DE CESY. - SA MORT. - CONCLUSION

M. et M^{me} de Césy quittent Constantinople le 12 mai 1641 par la route de terre. — Ils gagnent Venise, où, faute d'argent, ils restent jusqu'en 1644. — Le 3 août 1644, ils arrivent à Césy: réception qui leur est faite.

Vie de M. de Césy depuis ce moment : il s'efforce de se faire payer ce qui lui reste dû de ses appointements. — Mort de son fils François en 1647; l'autre entre dans les ordres, et, en 1657, deviendra évêque de Lodève. — Ses filles: l'aînée, mariée au « prince de Courtenay »; la seconde, Charlotte, abbesse de Sainte-Perrine de la Villette. — La comtesse de Césy meurt avant 1648, et probablement avant septembre 1646. — M. de Césy recherche le gouvernement de Monsieur, ou celui du roi sans l'obtenir; il vit

UN AMBASSADEUR DE FRANCE EN TURQUIE AU XVII^e SIÈCLE 85

paisiblement à Paris jusqu'au 4 juin 1652, date de sa mort.

Ses contemporains n'ont généralement pas eu de lui une opinion exacte et ont méconnu les difficultés de son rôle en Levant, ainsi que les succès qu'il obtint. — Il resterait à étudier le côté purement politique de ce rôle.

Conclusion : Vigueur et originalité du caractère de

M. de Césy.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1 A XLIII)

CARTES:

Plan de Constantinople. Plan du Sérail. Itinéraire de M. de Césy en Italie (juin-juillet 1644).

